

## CHARTRE DES jeunes HOSPITALIERS

L'Hospitalité Saint Roch a pour but d'accompagner spirituellement et matériellement les personnes malades et handicapées, notamment lors du pèlerinage diocésain à Lourdes chaque année.

L'Hospitalier, quelque-soit son âge, se met au service des personnes malades et handicapées du diocèse pour leur manifester l'amour et l'attention privilégiée du Christ et de l'Église à leur égard.

L'Hospitalier jeune doit être humble, serviable, accueillant, et faire preuve de discipline. Cela contribue à le mettre dans les meilleures dispositions pour être au Service de ses frères éprouvés et malades avec une vraie charité chrétienne et dans un véritable souci d'amour fraternel, sans rien attendre en retour.

Son esprit doit être bien disposé à accepter avec simplicité les règles édictées et les aménagements jugés nécessaires au bon fonctionnement du pèlerinage et de l'Hospitalité. Par ailleurs, la forme physique requise par le Service implique un temps de repos quotidien suffisant.

L'Hospitalier est appelé à vivre lui aussi le pèlerinage comme un temps fort de ressourcement personnel et spirituel et non comme un voyage d'agrément. Le Pèlerinage est une démarche personnelle qui invite chacun à employer le geste, le temps qui lui convient le mieux pour vivre une expérience spirituelle, parfois inattendue. Il s'agit aussi d'une démarche de foi communautaire qui implique que l'Hospitalier participe aux célébrations –sauf si son service le retient– et même s'il se sent loin de Dieu et/ou de l'Église.

Pour leur permettre cette disponibilité de cœur et d'esprit, et eu égard aux autres Hospitaliers –tant jeunes que plus âgés–, les fréquentations fille-garçon particulières sont proscrites le temps du pèlerinage.

L'Hospitalier jeune :

- Est toujours souriant et fier d'être Hospitalier.
- Est toujours de service.
- Se doit de respecter les autres hospitaliers et les malades.
- Se doit de respecter les horaires du pèlerinage et de son service s'ils sont particuliers.
- Se doit de toujours porter sa tenue de service (brassard, badge, foulard, blouse sous les genoux & bonnet pour les filles, chemise blanche & pantalon sombre pour les garçons - voir fiche dédiée).
- Se doit de suivre les activités et célébrations des malades.
- Se doit de suivre les activités et célébrations réservées aux jeunes et aux hospitaliers.
- Se doit d'adopter une posture adaptée et respectueuse des autres et de soi-même en toutes circonstances et lieux.
- S'engage à ne pas s'alcooliser, et à ne pas détenir de l'alcool dans sa chambre ou ses affaires.
- S'engage à ne jamais quitter son service sans que son responsable soit au courant.
- S'engage à ne pas quitter les Sanctuaires sans en demander l'autorisation à son Responsable de Service.
- S'engage à ne pas se rendre au Transit (5<sup>e</sup> étage de l'Accueil Notre-Dame) de son propre chef.

Moi, ....., ai lu cette charte et y adhère pleinement. J'ai bien conscience de l'importance de mon engagement auprès des personnes que je vais côtoyer lors du pèlerinage. Ils comptent sur moi, ainsi que l'Hospitalité.

Signature du jeune

Signature des  
parents (pour les mineurs)

